ès-sciences, est nommé aide-préparateur d'anatomie pathologique à la Faculté mixte de médecine et pharmacie de Lille (emploi nouveau).

Lycée de Lille. — M. Dubrulle, maître répétiteur (2e classe) au lycée de Lille, est nommé maître répétiteur (1re classe) audit lycée.

M. Mascart, maître répétiteur (2e classe) au lycée de Lille, est nommé maître répétiteur (1re classe) audit lycée.

M. Prévost, aspirant répétiteur au lycée de Lille, est nommé maître répétiteur (2e classe) audit lycée.

M. Parisot, aspirant répétiteur au lycée de Lille, est nommé maître répétiteur (2e classe) audit lycée.

M. Delacourt, aspirant répétiteur au lycée de Lille, est nommé maître répétiteur (2e classe) audit lycée.

La Commission historique du Nord tiendra lundi sa séance mensuelle au Palais de la Préfecture. L'ordre du jour porte :

M. Fremaux. — Histoire de la famille Dela tannerie (fin).

M. Scrive. — Les marchés publics à Lille, avant et depuis la Renaissance.

Les nouveaux canons. — Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des nouveaux canons qui viennent d'être construits par l'Usine de Fives et qui ont été essayé récemment dans la banlieue d'Esquermes. Voici quelques détails complémentaires que nous empruntons à un de nos confrères. Il s'agit du plus grand engin qui ait été essayé jusqu'ici.

«Ce canon-monstre, ainsi que nous l'avons appelé mesure une longueur totale de 9 mètres 600 millimètres. Le diamètre, à la plaque de culasse est de 1 mètre 500 ; celui des tourillons de la frette, de 0,360.

«On sait qu'une partie du canon est frettée de fils d'acier. Ce système, dû à l'invention de l'ingénieur Schultz a pour but d'augmenter dans une proportion considérable la force de résistance de l'engin. Cette enveloppe a 5 mètres 600 millimètres de longueur, c'est-à-dire qu'elle occupe un peu plus de la moitié du canon en commençant par la culasse. Il y a une première épaisseur de 23 rangs de fils superposés sur toute la longueur de la partie frettée. Sur l'espace compris entre la plaque de culasse et les tourillons de la frette, se trouve une deuxième épaisseur de 22 rangs de fils. C'est dans cette partie, qui a, par conséquent, 45 rangs de fils superposés, que se produit la plus grande pression des gaz.

«Les fils d'acier ont trois millimètres et demi de diamètre. Leur résistance par millimètre carré de leur section est de 180 à 200 kilogrammes. Les fils qui forment l'appareil de frettage sont recouverts de fourreaux en fonte ayant pour but de les protéger contre l'oxydation.

«La frette tourillons est reliée à la plaque de culasse par douze boulons en acier d'un diamètre de 0,200.

«Il n'y a pas moins de 130 kilomètres de fils enroulés sur le canon. Cette adaptation a été opérée à une tension de 500 kilogrammes par fil, au moyen d'une machine spéciale fabriquée à cet effet dans les ateliers de Fives, et par six fils à la fois.

«Le poids total du canon atteint 48,000 kilogrammes. Le projectile, d'un diamètre de 34 centimètres, pèse 840 livres, et il faut 300 livres de poudre pour le charger.

«Nous avons dit que ce canon, actuellement à Nantes, serait soumis à des expériences nouvelles. Bien qu'il coûte à l'Etat la somme énorme de 609,000 fr., on est décidé à le manœuvrer jusqu'à ce qu'il soit hors de service, afin de se fixer sur la résistance maxima du système de frettage. Déjà l'on s'accorde à reconnaître que ce système constitue un progrès énorme en balistique, et tout fait prévoir qu'on en fera des applications nombreuses.

Arrestation d'un fraudeur. — Samedi, à 6 h. 1/2 du soir, trois douaniers en bourgeois ont arrêté rue Nationale, en face du *Bon-Marché*, un dangereux fraudeur qu'ils filaient, paraît-il, depuis Roubaix.

Au moment où le contrebandier descendait de sa voiture chargée de tabac belge, les trois préposés le prirent de lee suivre, mais il leur répondit par de vigoureux coups de poing.

Doué d'une force herculéenne, le malfaiteur aurait certainement échappé aux douaniers si un soldat du 43e de ligne n'était venu leur prêter main-forte.

Terrassé et solidement garrotté, le fraudeur fut conduit au poste de police pour de là être dirigé vers Roubaix.

La voiture et le cheval ont été confisqués.

Bulletin météorologique. — Lille, 6 — *Therm ométre.* — Température à 2 h. + 4° 0[illegible]

Barométre. — 770, batsse 11 mm. tBean temps.

Etat de l'atmosphére. — Temps humide et froid, ciel nnageux.

Vent. — Nord-Onest et fort.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 4 mars 1883

Sommes versées par 123 déposants, dont 23 nouveaux. . . . . 21,116 fr.
64 demandes en remboursement. . . . . 14,738 fr. 61

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Watine Wattinne et E. Lecomte Screpel, directeurs.

CONVOCATION DE L'ARMÉE TERRITORIALE

APPEL DE PRINTEMPS

Dispositions spéciales à la première région. — L'appel aura lieu en première et unique série (du 2 au 14 avril) dans la première région, pour les hommes de l'armée territoriale affectés à l'infanterie, à l'artillerie, au train d'artillerie et à la gendarmerie, conformément aux dispositions indiquées dans le tableau ci-après :

1883 : 1er avril pour les sous-officiers et caporaux et 2 avril pour les hommes non gradés.

Infanterie territoriale, classe 1870 et 1871 : 1er bataillon du 1er régiment, Lille. — 2e bataillon du 1er régiment, Lille. — 3e bataillon du 2e régiment, Condé. — 1er bataillon du 3e regiment, Le Quesnoy. — 2e bataillon du 3e régiment, Cambrai. — 3e bataillon du 4e régiment, Landrecies. — 1er bataillon du 5e régiment, Arras. — 2e bataillon du 5e régiment, Arras. — 3e bataillon du 6e régiment, Hesdin. — 1er bataillon du 6e régiment, St-Omer. — 2e bataillon du 7e régiment, Boulogne. — 3e bataillon du 8e régiment, Bergues.

Gendarmerie, classe 1871 : Gendarmerie territoriale, Lille.

1er régiment territorial d'artillerie, classes 1870 et 1871 : 8e batterie du 1er régiment, Lille ; 2e et 33e batteries du 1er régiment, Valenciennes ; 5e et 6e batteries du 1er régiment, Manbeuge ; 3e, 4e, 12e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e, 25e, 26e et 27e batteries du 1er régiment, Douai ; 7e, 9e, 10e et 29e batteries du 1er régiment, Calais ; 11e, 30e, 31e et 32e batteries du 1er régiment, Dunkerque.

Train territorial d'artillerie, classes 1870 et 871 : 1er et 3e compagnies du 1er régiment, Douai ; 5e compagnie du 1er régiment, Arras.

L'appel aura lieu en deuxième et unique série (du 23 avril au 5 mai dans la 1re région, pour les hommes de l'armée territoriale affectés au génie, conformément aux dispositions indiquées ci-après :

1883 : le 22 avril, pour les sous officiers et caporaux, et le 23 avril, pour les hommes non gradés.

Génie (1er bataillon territorial) classes 1870 et 1871 : 1re et 3e compagnies, à Arras.

Nota. — Les hommes des dépôts des corps ci-dessus faisant partie des classes 1870 et 1871 sont convoqués dans la même série et au même lieu que les hommes de leur commune appartenant à leur corps.

Tout homme de l'armée territoriale, appartenant aux classes ou catégories indiquées ci-dessus, qui aura des doutes sur les obligations qui peuvent lui incomber en vertu de la présente affiche, devra, pour s'éclairer, s'adresser à la gendarmerie ou au bureau de recrutement dont relève sa commune. Aucune excuse basée sur l'ignorance ne sera admise.

A l'occasion de la présente convocation, tout homme de l'armée territoriale est invité à lire avec attention son livret pour connaître : 1° d'après la convertnre, sa classe de mobilisation ; 2° d'après l'ordre de route, l'unité à laquelle il appartient ; 3° d'après la feuille spéciale, le lieu de destination qu'il doit rejoindre en cas d'appel pour des périodes d'instruction.

Destination (lieu à rejoindre pour les appels).

Tout militaire de l'armée territoriale, convoqué par la présente affiche, est tenu, *sans autre avertissement*, et à moins d'empêchement légitime dûment constaté, de dispense, de sursis ou d'ajournement, de se présenter aux dates fixées ci-dessus. Au lieu indiqué par la feuille spéciale annexée à son livret individuel et à l'heure fixée par les indications de cette feuille spéciale.

Sont dispensés de se rendre à la convocation prescrite par la présente affiche :

1° Les hommes pourvus d'un titre de non disponibilité ;

2° Les hommes dispensés comme soutiens de famille, par le général de brigade, d'une manière spéciale et pour cette convocation seulement ;

3° Les hommes résidant en Algérie, aux Colonies ou à l'Etranger, qui auront obtenu une dispense spéciale ;

4° Les docteurs en médecine, pharmaciens de 1re classe et vétérinaires qui, proposés pour des emplois de leur spécialité dans le cadre des officiers de réserve, n'auront pas encore été nommés ;

5° Les internes des hôpitaux de Paris ;

6° Les hommes ayant quitté le service actif depuis le 1er janvier 1882.

Les territoriaux qui, pour une cause quelconque, seraient absolument empêchés de répondre à la présente convocation, devront en justifier, sans le moindre retard, auprès du commandant du bureau du recrutement de leur subdivision de région, par pièce authentique visée par l'Autorité municipale et par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Dans le cas où la suite donnée aux demandes, soit de dispense, soit d'ajournement, n'aurait pas été notifiée aux territoriaux intéressés avant le jour déterminé pour leur départ, ils n'en devraient pas moins se mettre en route, sauf le cas de force majeure, de manière à rejoindre leur destination aux jours et heures fixés.

Les hommes des classes de 1870 et 1871, qui ayant fait des demandes de sursis d'un an, auront été autorisés par l'autorité militaire, à ne pas se rendre à la convocation de la classe, sont prévenus qu'ils auront à accomplir, en 1884, la période d'exercices à laquelle la loi les astreint. les affiches de 1884 indiqueront la date de la convocation.

Toutefois, pourront être convoqués, en dehors de la période normale de convocation de leur arme, le 1er ou le 2 mars, les territoriaux affectés à la cavalerie, et le 3 ou 4 octobre, les territoriaux affectés à l'infanterie, l'artillerie, le train d'artillerie, le génie et la gendarmerie qui, pour des raisons graves, soumises à l'appréciation du général commandant le corps d'armée, ne pourraient accomplir leur période d'instruction à l'époque fixée par le ministre.

En principe, il ne sera donné aucune suite aux demandes de la nature de celles mentionnées ci-dessus, si elles ne parviennent pas à l'autorité militaire quinze jours avant la date de l'appel.

Les dispensés des diverses catégories, les hommes ayant obtenu des sursis, etc., doivent tous, sans exception, être en possession d'un titre de dispense ou de sursis : en conséquence, les territoriaux n'ayant point reçu de titre, ne peuvent prétexter de leur ignorance et doivent assister à la période d'exercices.

Les territoriaux qui ont à faire usage des voies ferrées pour se rendre à leur destination, seront admis à voyager à prix réduit, sur la présentation de leur livret.

Mais auront seuls droit à ce transport à prix réduit sur les chemins de fer, les hommes partant de leur domicile légal, porté sur la feuille spéciale collée sur leur livret, ou de la résidence régulièrement déclarée par eux à la gendarmerie, et inscrite dans ledit livret au dos des certificats d'envoi dans la réserve, ou dans l'armée territoriale (pages 54 à 60).

Ceux qui auraient perdu leur livret devront se présenter immédiatement au commandant du bureau de recrutement de la subdivision de leur resideance pour faire régulariser leur position, ou lui faire parvenir, sans délai à cet effet, par la brigade de gendarmerie du ressort, les renseignements propres à la constatation de leur situation militaire, notamment un certificat d'identité délivré par le maire de la commune, avec l'assistance de deux témoins ; ils seront dirigés sur leur destination par les soins du commandant de recrutement.

Avis important. — Hors le cas de force majeure dûment constaté, de dispense ou d'ajournement accordé par l'autorisation militaire, tout territorial qui ne sera pas rendu à destination dans les délais légaux, sera poursuivi comme insoumis. Quant à celui qui se présentera en retard, tout en étant dans les délais légaux, il sera puni de prison et retenu au corps après le renvoi de sa classe, pour compléter effectivement sa période d'instruction, qui sera augmentée d'un nombre de jours égal à celui des jours de prison qui lui auront été infligés.

Les territoriaux qui se présenteront sans livret ou avec des livrets en mauvais état, seront de même punis de prison et seront également retenus au corps.

Tous les territoriaux devront se faire couper les cheveux à l'ordonnance avant d'arriver au corps sous peine d'être punis disciplinairement. Le port de la barbe est toléré. Il leur est recommandé d'être pourvus d'une ou deux chemises, d'un caleçon et d'une paire de chaussures en bon état ; ils feront usage de ces effets pendant la période d'instruction, et recevront en retour une juste indemnité.

Les hommes qui se croiraient dans le cas d'être réformés, devront en donner avis à la brigade de gendarmerie de laquelle ils dépendent, avant le 15 mars prochain.

Ils devront ensuite et sans attendre une convocation, se présenter au bureau de recrutement duquel ils dépendent, avant 9 heures du matin, savoir :

Les hommes appelés en première série des subdivisions de Lille, Cambrai, Arras, St-Omer, le 19 mars prochain.

Des subdivisions de Valenciennes, Avesnes, Béthune, Dunkerque, le 20 mars prochain.

Les hommes appelés en deuxième série : Des subdivisions de Lille, Cambrai, Arras, St-Omer, le 16 avril prochain.

Des subdivisions de Valenciennes, Avesnes, Béthune, Dunkerque, le 17 avril prochain.

Les commandants des bureaux de recrutement sont en mesure de renseigner d'avance, sur la destination à rejoindre, les territoriaux qui se trouveront dans une situation particulière nécessitant quelques éclaircissements.

A Lille, le 26 février 1883.

Le général commandant le 1er corps d'armée,

Lallemand.

Pipe hygiénique en bruyère et ambre épurés

Seule recommandée à tous par les médecins pour éviter gastrites et irritations, conséquences fatales de l'usage de toutes les autres pipes. — Envoi *franco* contre 3 francs en mandat ou timbres-poste à M. Becourt, à Cambrai.

NORD

Les votes des députés du Nord se sont répartis comme suit, dans la séance du lundi 5 mars :

1° Dsus le scrutin sur la remise à mardi de la suite de la discussion sur la prise en considération des propositions de résolution : 1° de M. Andrieux ; 2° de M. Barodet et un grand nombre de ses collègues, ayant pour objet la révision de la Constitution :

Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, de Marcère, Masure, Pilchon, des Rotoure, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bernard, Cirier, Desmontiers, Girard, Giroud, Guillemin, Outters, Screpel.

N'a pas pris part au vote : M. Pierre Legrand.

La Chambre a adopté.

Orchies. — Un incendie s'est déclaré lundi, vers six heures du soir, chez M. Lecœuvre-Delannoy, à Orchies. Le feu a pris naissance dans les écuries, au grenier aux fourrages. On a pu heureusement sauver les chevaux. Le bâtiment a été complétement détruit. Les pertes, évaluées à 5,000 fr, sont couvertes par une assurance. La cause de l'incendie est inconnue.

Bavai. — La brigade de douanes de Bavai a fait dans la nuit du 1er au 2 mars, une importante capture : douze ballots de tabac belge, pesant ensemble plus de 400 kilogs ; il n'y a pas eu de prise d'homme, cette brigade de fraudeurs était de 17, douze porteurs et cinq rabattenre.

Bailleul. — *Noyé.* — On vient de retirer de la rivière de la Lys, le cadavre de M. Henri Collier, âgé de cinquante-trois ans, demeurant à Merris.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, M. Collier, qui avait la vue très-faible, serait tombé accidentellement dans la rivière, dans la nuit du 31 janvier au 1er février, en longeant la rive, portant une charge de tabac.

L'enquête n'a relevé aucune trace de violence.

— *Déraillement* — Lundi matin, le train omnibus qui doit partir de la gare de Bailleul, à 6 heures 8 m., a déraillé en se garant pour laisser passer l'express.

Par suite, ce dernier a subi un retard de plus d'une heure.

Il n'y a pas eu d'accident.

Steenwerck. — *Nouvelle militaire.* — Par écret en date du 21 février 1883, M. le Ministre de la guerre a nommé au grade de lieutenant de l'armée territoriale, dans la 5e compagnie du train des équipages militaires, M. Henri Lebleu, sous-lieutenant en résidence à Steenwerck.

Dunkerque. — On écrit de Lorient au *Phare de la Loire* :

« Une opération qui fait le plus grand honneur à notre marine militaire vient d'être brillamment exécutée en rade de Lorient, ces jours derniere.

» Un vapeur de Dunkerque, le *Jean Bart* 56m de long, 8m de large, 4m50 de tirant d'eau, chargé d'alcool et d'huile, avait été coulé, pour cause d'incendie, le 3 de ce mois, à l'entrée du port, à l'accore du chenal dans l'Est. Par grande mer basse, le pont de ce steamer restait à 2 mètres sous l'eau à l'arrière. — Le renflouement paraissait difficile. L'arrivée du navire étant dans la vase dure jusqu'à la hauteur de l'arbre de l'hélice.

» L'opération entreprise le 8 par le port de Lorient a été couronnée de succès, et le 24, malgré trois jours de mauvais temps, pendant lesquels les travaux ont été suspendus, le *Jean-Bart*, sorti de son lit de vase, s'amerrait, bord à quai, dans le port de Commerce.

» Le matériel employé par la marine de l'Etat pour ce renflouement, se composait de deux pontons carrés, ayant chacun un déplacement de 450 tonnes, et deux anciens bricks de premier rang, pouvant porter chacun 300 tonneaux.

» Les bricks soulevaient le navire, à l'avant, au moyen de chaînes de 60, passées sous lui, pendant que les pontons, attelés à des chaînes passées dans le cadre de l'hélice, soulevaient l'arrière.

» Avec ce dispositif mis en place, à marée basse, le 22 au matin, le *Jean-Bart* était soulagé de 4 mètres en deux marées, et son pont émergeait de 2 mètres le 23 au matin, à la marée basse, lorsque les pompes à vapeur entraient en ligne pour le vider.

» A trois heures, l'opération était terminée, et il ne restait plus qu'à procéder au déchargement.

» Le parquet de Lorient est descendu dimanche à Evreguiec, et a ouvert une enquête.

FAITS DIVERS

— La souscription ouverte par le *Petit Méridional*, pour offrir une épée d'honneur à M. Thibaudin, a produit 525 fr. 60 c.

La souscription ouverte par le *Messager du Midi*, pour offrir au général de Brincourt les insignes de la grand'croix de la Légion d'honneur, a produit plus de 6,000 fr.

Et chaque souscription ne peut dépasser cinq centimes.

Il est vrai que le général de Brincourt vient de refuser l'offre qu'on voulait lui faire de ses insignes.

Il n'a que cela de commun avec M. Thibaudin.

— La plus grande marée du siècle. — Le 15 du mois de mars, dans lequel nous entrons, nous réserve un des plus imposants spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler dans sa courte existence :

Ce jour-là, il y aura la plus grande marée du siècle !

Les deux points du globe, où elle atteindra le maximum, sont l'île de Ceylan, dans l'Océan indien, et la baie si pittoresque de Saint-Malo.

Ceux qui aiment la vie en plein air profiteront de cette solennité de la nature, pour aller contempler le phénomène grandiose qui ne se renouvellera pas avant ceut ans.

Pour donner une idée de l'émouvant spectacle que nous aurons, je me bornerai à rappeler un souvenir. Jadis Jersey, Guernesey, étaient rattachés au continent et l'espace recouvert par l'Océan, duquel émergent les îles de Chausey, de Cezambre et les rochers de la baie, formait une vallée fertile s'étendant de Granville à Saint-Malo. Or, en l'année 709, la grande marée envahit la vallée. Le 15 mars prochain, à marée basse, on pourra encore voir les ruines des villages engloutis. De nos jours, pareille catastrophe n'est plus à redouter, grâce à la puissante digue qui protège la côte ; mais le spectacle ne sera pas moins émouvant, surtout curieux. Déjà, à Saint-Malo, Paramé et Dinard, les chambres d'hôtel se retiennent pour l'époque de la grande marée.

M. Develle, tonsuré. — On écrit de Verdun au *Journal de Lunéville* :

« Le citoyen Develle, aujourd'hui sous-secrétaire d'Etat, qui demande à Mgr de Saint Dié le déplacement du curé de Sercœur avec menace de retirer à cet ecclésiastique son « traitement, » s'il est maintenu dans sa paroisse, n'a pas toujours été l'ennemi de la soutane.

» Lors de la capitulation de Verdun, le citoyen Develle, qui était au nombre des mobiles de la Meuse voulant éviter la captivité et rentrer paisiblement chez lui, à Bar-le-Duc, eut la pensée de se déguiser en prêtre ; pour se faire il fut aidé par un brave curé qui consentit à mettre à sa disposition un costume ecclésiastique complet et le perruquier du coin se chargea de la tonsure. On put voir pendant trois ou quatre jours un prêtre inconnu se promener dans les rues de Verdun, le bréviaire sous le bras.

« La présence dans sa ville épiscopale, d'un prêtre étranger fut signalée à Monseigneur qui, après renseignements pris, accueillit l'intrus avec bonté, mais ne put s'empêcher de lui dire : « Passe encore pour la soutane mais la tonsure est de trop. »

— La majorité socialiste du Conseil municipal de Saint-Etienne, saisie d'un rapport très peu favorable à l'administration du bureau de bienfaisance laïcisé, s'est empressée de voter un ordre du jour en elle refuse de s'arrêter aux scandales signalés, pour en laisser la responsabilité au préfet, qui n'aurait pas exercé une surveillance suffisante. Or, le maire, qui a fait voter cet ordre du jour, est président du bureau de bienfaisance ; c'est donc lui et ses collègues républicains que le préfet aurait dû surveiller. On ne nie pas les scandales, mais on dit au préfet : Pourquoi nous avez vous laissé agir ainsi ? Peut-on se moquer davantage des électeurs ?

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS

GRAND-OPÉRA

Henry VIII, opéra en 4 actes et six tableaux, de MM. L. Détroyat et A. Silvestre ; musique de M. C. Saint-Saëns.

C'est toujours un événement que la représentation d'un grand opéra inédit à l'Académie de musique. Mais cette fois l'intérêt est encore augmenté par la haute personnalité musicale du compositeur, M. Saint-Saëns, le chef reconnu de la moderne école française.

On doutait beaucoup, je dois le dire. On tenait le futur auteur d'*Henry VIII* pour un remarquable symphoniste, on l'avait maintes fois acclamé dans les concerts classiques du dimanche ou savait que sa réputation de maneur d'orchestre lui avait ouvert les portes de l'Institut, Mais, était-ce un homme de théâtre.

Pourrait il assouplir suffisamment sa profonde science harmonique pour laisser aux chanteurs le rôle important qu'ils doivent jouer dans tout opéra écrit en vue d'un auditoire français ?

Saurait-il celon la pittoresque expression de Gluck, laisser la statue sur la scène et reléguer le piédestal dans l'orchestre ?

Aujourd'hui, la preuve est établie, triomphale dans certaines parties d'*Henry VIII*, donteuse dans certaines autres, mais, — balance faite. — concluente en somme.

L'homme qui a écrit tout le quetrième acte d'*Henry VIII*, le duo d'amour entre Henry et Anne, le finale du premier acte et la scène du synode, possède l'instinct scénique fortement développé. Il n'a plus qu'à vouloir pour devenir l'égal de nos compositeurs dramatiques les plus célèbres.

Le poème d'*Henry VIII* est tout entier empruntè à l'histoire, et non à la tragédie de Shakspeare qui ne pouvait d'ailleurs fournir qu'une maigre matière à un livre d'opéra.

Il est clair, parfaitement limpide et facile à suivre sans fatigue.

Henry VIII, roi d'Angleterre, et marié à Catherine d'Aragon, s'est laissé séduire par les charmes d'une jeune femme qui revient de la cour de France, Anne de Boleyn, une coquette intrigante qui a eu plus d'une aventure amoureuse, entre autres avec don Gomez, l'ambassadeur d'Espagne, ainsi que le prouve une lettre que la reine Catherine a en sa possession.

L'ambitieuse Anne sait ne pas céder au roi, afin d'exaspérer les désirs de celui-ci et de le contraindre à la prendre pour femme.

Henry VIII, malgré les obstacles qui viennent de la cour de Rome, représentée par le légat du pape, assemble le synode et obtient du cardinal Cranmer le prononcé de son divorce avec Catherine.

La reine répudiée se retire au château de Kinbolth, où elle attend la mort avec résignation. C'est là qu'Anne, devenue reine d'Angleterre, vient trouver son ennemie pour essayer de lui arracher la lettre fatale qui pourrait la perdre aux yeux du farouche et terrible Henry VIII. Catherine résiste. Elle va démasquer l'infâme.

Tout à coup le roi entre, accompagné de don Gomez. Henry a des soupçons. Pour faire parler Catherine et exciter en jalousie, il prodigue à Anne de feintes caresses amoureuses. Catherine, au comble de l'angoisse, lutte anxieusement. Finalement elle triomphe d'elle-même et, sublime de dévouement, elle sauve Anne de Boleyn en jetant au feu la lettre qui pouvait la perdre

J'ai insisté sur cette scène finale, parce qu'elle marque le point culminant du drame et qu'elle se déroule avec une puissance d'accents et une intensité d'émotions inoubliables. La salle, tout entière, a été soulevée et comme secouée par un choc électrique. Ici Saint-Saëns a atteint des hauteurs prodigieuses.

Le quatuor d'*Henry VIII* restera comme le digne pendant de celui de *Rigoletto*.

Les pages les plus remarquables de cette partition, dont la tenue parfaite et l'homogénéité jamais démentie font une œuvre de grande valeur, sont la romance d'entrée de don Gomez « La beauté que je sers est telle », l'air de Lassalle : « Qui donc commande quand il aime », le grand duo d'amour (Henry et Anne), la marche du synode et de *lamento* que chante Catherine en pensant à la patrie absente.

Les défaillances portent sur la scène du synode, infiniment trop longue, sur l'air d'Anne de Boleyn, qui est creux et rappelle en moins bien l'air de la *Favorite*, mais surtout sur le ballet qui est manqué aussi bien comme chorégraphie que comme musique.

Malgré ces faiblesses, malgré un rôle de légat prêcheur dépourvu totalement de vérité scénique, l'œuvre n'en est pas moins grandiose et forte. L'orchestration est traitée à miracle avec des discrétions et des limpidités qu'il est impossible de ne pas remarquer.

L'interprétation est le plus souvent parfaite. Lassalle a tait d'Henry VIII sa plus belle création. C'est le charme exquis uni à une puissance indicible.

Mme Krauss (Catherine) s'est montrée grande tragédienne au quatrième acte, où elle est tour à tour touchante et terrible.

La belle voix de Mlle Richard met en évidence les côtés amoureux du personnage d'Anne de Boleyn, et M. Dereims se tire avec aisance du rôle sacrifié de don Gomez.

Les décors sont de toute beauté et les costumes, d'une recherche historique infiniment curieuse, accusent les patients et artistiques labeurs de ce dessinateur de talent qui s'appelle Lacoste.

Henry VIII est un beau et grand spectacle que tous les amateurs de sérieuse musique devront aller voir.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Les troubles en Arabie

Le Caire, 6 mars.

Le *Journal officiel* d'Egypte publie une dépêche d'Ab-del Kadsr, annonçant son arrivée à Sannaar, après avoir battu complètement le faux prophète.

Celui-ci aurait perdu deux mille hommes.

La question égyptienne

Londres, 6 mars.

Une dépêche adressée de Paris au *Times*, dit que l'on croit que l'attitude de M. Gladstone, pendant son séjour à Paris, aurait déterminé le gouvernement français à reprendre les négociations, afin d'arriver à un *modus vivendi*, qui constituerait une compensation en échange de la reconnaissance par la France des faits accomplis en Egypte.

BULLETIN DU COMMERCE

Au moment de mettre sous presse, nous n'avons pas encore reçu les cours de la Bourse de Paris de ce soir.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	5 mars	6 mars
3 0[0.	82 35 »[»	81 95 »[»
3 0[0 amortissable. . .	82 90 »[»	82 60 »[»
4 0[0 amortissable nouveau. .	»» »» »[»	»» »» »[»
4 1[2 0[0.	112 25 »[»	111 50 »[»
Emprunts 5 0[0. . . .	115 75 »[»	115 95»[»

LAINES

Londres, le 3 mars 1883. — Enchères de laines, 2e semaine, 1re série. — La fermeté du marché aux laines coloniales, soutenue pendant la 2e semaine d'enchères, produits de bons effets dans les districts manufacturiers de l'intérieur.

Dans les 7 catalogues quotidiens de cette semaine, dépassant souvent 11.000 balles, il y a eu un choix très important de laines supérieures de Port-Philippe, qui ont réalisé des prix en rapport avec leurs mérites respectifs. Plusieurs de ces grandes marques ont perdu partiellement leur finesse extra par la continuité des croisements consanguins, dont on retrouve des traces encore plus marquées dans les agneaux. Le lavage, le classement, le débordage des toisons et le conditionnement sont irréprochables. Ces genres ont actuellement des emplois plus limités.

L'attention de presque tous les acheteurs est portée sur les bonnes laines courantes, mi-fines, assez propres d'Australie à peigne, qui se vendent avec un entrain qui ne diminue pas. Les meilleures croisées s'adjugent fort bien aussi à la cote élevée.

Beaucoup d'agneaux d'Australie sont bien vendus ; mais il y en a peu d'extra-fins. Les genres courants, mi-longs, irréprochables comme propreté et classement sont aussi plus rares.

Sur les Australie à carde et les Cap de Bonne-Espérance, il n'y a pas de changement notable.

On mande d'Australie une diminution de production dans certaines colonies ; mais il est difficile de la préciser dès maintenant.

Pour l'exportation, les achats sont plus considérables que pour l'intérieur. Du 20 au 28 février dernier, les adjudications étaient de 30.000 balles aux étrangers, contre 24,000 balles pour les Anglais. La France et l'Amérique sont beaucoup plus actives.

Jusqu'à ce jour, on a offert 121,260 balles, desquelles 713.657 balles sont vendues et 7,603 balles retirées. Dans les 13 catalogues de la 3e semaine, on offrira 12.825 b. Sydney, 28,100 b. Port-Philippe, 13,250 b. Adélaïde, 150 b. Van Diémen, 3,107 b. Swan River, 4,770 b. Nouvelle-Zélande ; ensemble 62.208 balles d'Australie et 8,005 balles du Cap de Bonne-Espérance.

Paul Pierrard.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reiuemund, communiqués par Julee Cauët :

Le Havre, 6 mars 1883.

Cours de clôture de New-York du 5 mars

Cotons

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	octob.
10.21	10.33	10.44	10.57	10.70	10.82	10.51	10.24

Ventes du jour : 48,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 27,000 balles contre 14,000 en 1882 et 29,000 en 1881.

Total de la semaine : 47,000 balles contre 21,000 en 1882 et 50,000 en 1881.

Saindoux

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.
11 49	11.58	11.68	11.70	11.72	11.74	11.80	11.80

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
		72 3/4	73 0[0	73 0[0	73 0[0	00 00	00 00	

Cafés

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc
7.35	7 55	7.75	7 85	8.00	8.10	8 20	8.30	0.00	

Roubaix, le 6 mars 1883.

PARIS, 6 mars. — *Huile de Colza* 10 k. fut com sec. 1 0[0 : courant 107 75 ; avril 108 50 ; 4 de mai 101 50 4 derniers 88 ... — *Huile de lin* : courant 60 ..; avril 60 75 ; 4 de mai 61 50 ; 4 derniers 61 75 — *Spiritueux* 1re q 1h. 80e fût c. esc 10 k. : courant 55 ... avril 55 ..; 4 de mai 54 50 ; 4 derniers 53 25 . . — *Sucres bruts* 88° : disp. 59 75 à 51 . . . — *Sucres blancs n° 3* : courant 59 ..; avril 59 50 ; 4 de mai 60 75. 4 d'octobre 60 .. — *Sucres raffinés* : 104 50 à 105 50. — *Farines 9 marques* : courant 57 75 ; avril 58 15 ; mai juin 59 25 ; 4 de mai 60 .25. — *Marques Corbeil* : 61 . . — *Blés* : courant 25 75 ; avril 16 25 ; mai-juin 27 .; 4 de mai 27 50. — *Seigles* : courant 16 ...avril, 16 25 ; mai-juin 16 75 ; 4 de mai 17 50

LILLE 6 mars — Sucre indien 88 degrés cours offi. . . . . Id. nos 7 à 9 . . . . Id. en pains 6 k. n° 1, 109 50 Sucre numéro 3. . . . Id. Indigène n° 3. . . 3/6 bette. raves disponibles 52 . . . Id. courant . . . . Id. Grains disponibles . . . Id. fin 1re qual. dispon. . . . Id. fin 1re qual. courant . . . . Id. mélasse disponible . . . . 4. à livrer, premier . . . . Id 4 janvier . . . . Id. 4 d'été . . Id. . . 4 derniers . . . . Id. prochain . . . . .

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza.	1 . . à . . .	20 . . à 26 . .	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	77	. . . . .	. . . . .
Œillette b. goût.	. . . . .	28 . . 30 . .	. . . . .
— rousse.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Cameline. . . .	60	16 . . 17 . .	17 . . 18 . .
Chanvre	. . . . .	15 . . 16 . .	15 . . 16 . .
Lin du pays. . .	58	20 . . 21 50	25 . . . . .
Lin étranger. . .	56 50	20 . . 21 . .	21 . . 22 50

Cours du 6 mars

Huile de colza.			. . à . . .
Huile épurée pour quinquet.			. . . . .
Lin du pays			. . . . .
Lin étranger			. . . . .
Caméline.			. . . . .
Chanvre			. . . . .

VALENCIENNES (COTE OFFICIELLE) 5 mars. 1883. — Titre saccharim. 88° 1f19 49 50 à . . . . Id. les 88° 7f9 . . . à . . . . Id. au-dessous de 7 . . à . . . . Blancs en poudre, type n° 3 . . . à . . . . Mélasses 12 8° à . . . . Noir animal neuf en grains 33 . . à 35 . . Noir d'engrais 10 . . à 12 . . — *Stock de l'entrepôt de Valenciennes* : Sucres français 21.218 sacs Sucres étrangers 11.688 sacs.

BERGUES, 5 mars — Blé froment 20 68, blé roux 18 87, blé nouveau . . ; blé prem' qualité 20 84 ; blé troisième qualité 18 40 ; seigle . . ; orge 11 70 ; avoine 11 14 ; fèves 19 38 ; haricots 25 38 ; pois bleus 21 10 ; vesces . . . ; cameline . . ; graine de lin 24 80 ; colz. d'été . . . ; colza d'hiver . . . ; pommes de terre 15 20 fromages vieux 102 38 ; beurre le k. en bloc, 1re qual. 3 65 ; 2e qual. 3 40 ; 3e qual. 3 10 ; beurre le kilo en pièces 3 25 ; œufs le cent 5 . . ; lin le kil. 1f2 1 73.

COURTRAI, 5 mars. — Froment blanc l'hect. 20 . . à 21 . . Froment roux l'hect. 18 . à 18 50 ; Seigle l'hect. 13 à 14 . ; Avoine l'hect. 12 à 12 50 ; Pommes de terre jaunes (100 kilog.) 10 . à 11 . . ; Pommes de terre rouges 11 . à 12 . ; Beurre par 1/2 kil. 1 45 à 1 65 ; Œufs, les 25 2 . . à 2 25. — Huiles, Graines et Tourteaux : Huile de colza, les 100 kilos 81 . . à . . . ; Huile de lin, les 100 kilos 53 . . à . . . ; Graine de colza indigène et étrangère, les 100 kilos 32 50 à . . . ; Graine de lin indigène, les 100 kilos 28 50 à . . . . ; Tourteaux de colza, les 100 kilos 18 . . à 18 50 ; Tourtea